RAPPORT DE GESTION 2017

SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

SDIS NORD VAUDOIS
INCENDIE ET SECOURS

www.sdisnv.ch

QUELQUES CHIFFRES

11.8 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

6.3% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

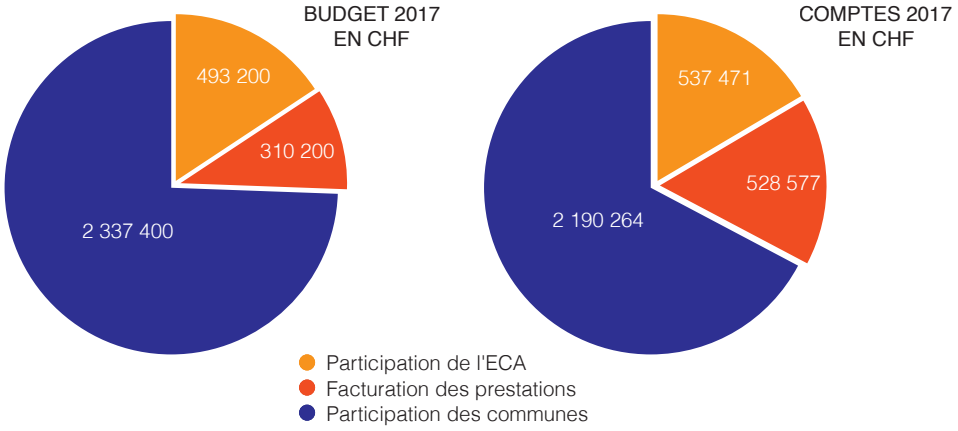

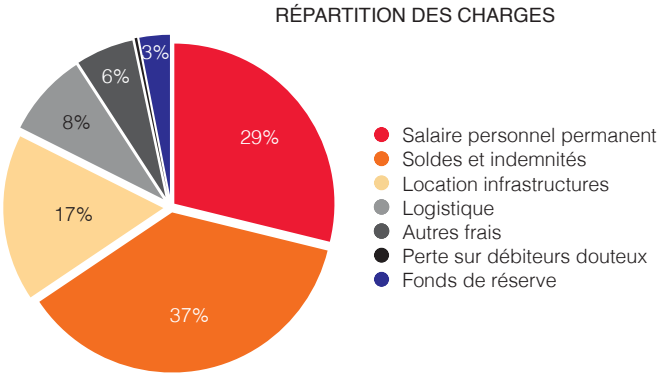

6'295 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DPS

1'055 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DAP

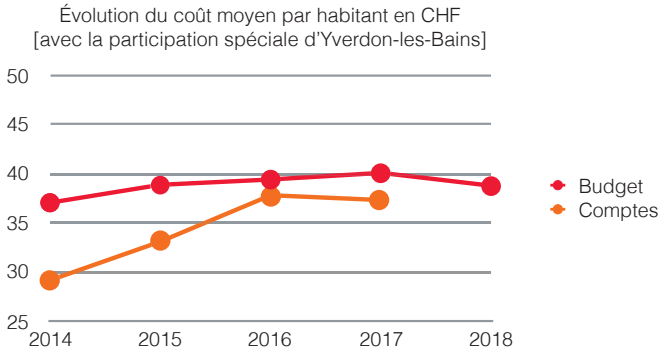

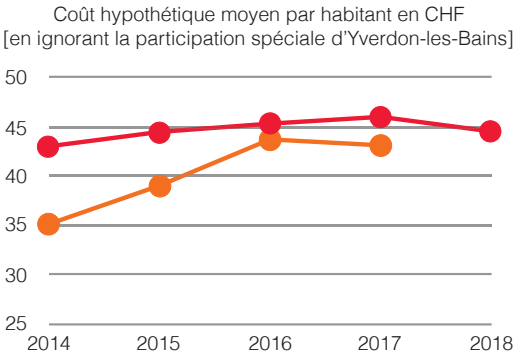

8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale[1]. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le CoDir via un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le CoDir présente le budget en premier lieu à la CoGe, qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS NV.

1 Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

La Ville d'Yverdon-les-Bains fait office de commune boursière pour le SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures financières et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement la Présidente du CoDir. Les achats de plus de CHF 5'000 font l'objet d'une validation préliminaire par la Présidente du CoDir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la CoGe, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le CoDir. Le CoDir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la CoGe. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la CoGe et du CoDir.

8.2 PROJETS MENÉS EN 2017

La transition du programme de comptabilité Gefi à Abacus a été effectuée selon les directives définies par le service comptable de la Ville d'Yverdon-les-Bains en début d'année. Un gain d'efficience a été obtenu grâce notamment à la validation électronique des factures.

La codification des activités du SDIS dans ECADIS a fait l'objet de quelques menues corrections. À ce stade, elle donne satisfaction et permet d'effectuer les analyses nécessaires à la préparation du budget et au bouclement des comptes.

Le budget a été préparé en collaboration avec le Quartier-maître, collaboration qui se poursuivra en 2018.

Finalement, un premier tableau de bord de suivi des heures administratives et matériel a permis d'avoir une vue d'ensemble tout au long de l'année. Des pointages réguliers ont été menés dès la seconde moitié de l'année afin de s'assurer du meilleur respect possible du budget.

8.3 ANALYSE GLOBALE DES COMPTES

Les comptes accusent un léger dépassement de CHF 115'510 (3.7%) comme indiqué dans le tableau en page suivante. Toutefois, les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 262'647 soit 32.7% comparés à 20.4% en 2016), les comptes 2017 ont permis de réaliser une économie de CHF 147'136 (6.3%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Seules trois positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *301300 soldes*, *303000 AVS-AI-APG-AC* et *309100 frais de formation*. Le premier dépassement est principalement dû à l'augmentation substantielle des heures d'intervention. Ceci engendre à son tour, une facturation plus importante des interventions, compensant ainsi entièrement l'augmentation des charges par des revenus dépassant ceux budgétés à la position *435600 facturation de services à des tiers* (+ CHF 201'782, soit un excédent de 67%). La seconde position est la conséquence de l'augmentation de la masse des soldes et indemnités soumises aux charges sociales. Finalement, le troisième dépassement est en partie expliqué par la solde dévolue aux cours ABC et OFSI non-budgétée (CHF 12'240), combinée à un excédent de participation aux cours cantonaux. Ces dépassements font l'objet d'une analyse particulière au chapitre suivant.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *300100 rétributions des autorités* (CHF 4'829), *306000 indemnisation et remboursement de frais* (CHF 9'112) et *318200 frais de téléphones et radios* (CHF 3'690).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers, deux autres positions présentent d'importants excédents de revenus. La somme de CHF 11'585 dans la position *431900 encaissement frais de rappels* concerne les intérêts moratoires facturés à la Commune de Champagne et l'excédent de CHF 44'271 dans la position *465100 participation financière ECA* est dû en partie à la participation financière aux cours cantonaux non-budgétés en 2017 (voir section 8.7).

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]			
		Charges	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*	*Écart*	*%*
300100	Rétributions des autorités	22'500		17'671		4'829	21%
301200	Salaires personnel occasionnel	5'000		4'003		997	20%
301300	Soldes	653'900		726'611		-72'711	-11%
303000	AVS-AI-APG-AC	43'000		64'617		-21'617	-50%
305000	Assurances accidents personnel	1'300		1'231		69	5%
306000	Indemnisation et remboursement de frais	308'600		299'488		9'112	3%
309100	Frais de formation	73'000		97'855		-24'855	-34%
309900	Frais divers du personnel	57'500		63'638		-6'138	-11%
310900	Frais administratifs divers	34'500		35'895		-1'395	-4%
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	24'500		25'282		-782	-3%
311400	Achats de matériel et machines	50'000		48'870		1'130	2%
311500	Achats de véhicules	14'000		12'153		1'847	13%
311600	Achats habits et équipements	27'300		28'387		-1'087	-4%
312300	Électricité	17'100		15'940		1'160	7%
312400	Achats et consommation de combustible	17'000		20'329		-3'329	-20%
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	7'000		6'808		192	3%
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	13'000		12'990		10	0%
314100	Charges d'entretien des bâtiments	12'000		16'155		-4'155	-35%
315500	Entretien véhicules et matériel	68'000		70'168		-2'168	-3%
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	5'500		2'669		2'831	51%
316100	Loyers et locations	550'200		547'699		2'501	0%
318100	Frais de ports et compte postal	7'400		5'474		1'926	26%
318200	Frais de téléphones et radios	13'500		9'810		3'690	27%
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100		89		11	11%
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000		8'188		-3'188	-64%
318600	Assurances	16'200		16'356		-156	-1%
318900	Prestations diverses de tiers	31'000		29'345		1'655	5%
330100	Perte sur débiteurs	-		8'237	-	-8'237	-
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	962'700		960'352		2'349	0%
381400	Attributions au fonds de réserve	100'000		100'000		0	0%
422100	Intérêts compte postal		-		315	315	-
431900	Encaissement frais de rappels		-		11'585	11'585	-
435600	Facturation de services à des tiers		300'000		501'782	201'782	-67%
435900	Ventes et prestations diverses		10'200		12'748	2'548	-25%
4362.01	Récupération ADB		-		2'147	2'147	-
452100	Participations des communes		2'337'400		2'190'264	-147'136	6%
465100	Participation financière ECA		493'200		537'471	44'271	-9%
TOTAL		**3'140'800**	**3'140'800**	**3'256'310**	**3'256'310**	**-115'510**	**-3.7%**

Pour une clarté de lecture, les sommes ont été arrondies à l'unité.

Il convient de rappeler que le tableau ci-dessus présente les comptes selon le programme de gestion financière Abacus. Dès lors, toute comparaison avec les comptes des années précédentes (selon Gefi) requiert une conversion entre certaines positions.

BCV
BCV
Centre de Conseil

8.4 EXPLICATIONS SUR LES DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

301300 soldes

Cette position englobe les soldes pour la formation, les prestations opérationnelles (interventions, services de garde, concours, …) ainsi que celles des heures administratives et matériel. L'analyse de ces différentes catégories n'est pas chose aisée. En effet, si la configuration des différentes positions a été entièrement revue dans ECADIS fin 2015 pour correspondre aux diverses positions budgétaires (*301300 soldes, 306000 indemnisation et remboursement de frais, 309100 frais de formation*), la granulométrie de cette reclassification n'est pas suffisante pour faire une analyse détaillée et complète de toutes les catégories de la position *301300 soldes*. En outre, le système ECADIS ne peut fournir des chiffres annuels complets car les avances de soldes (CHF 21'819.45 en 2017) n'y sont pas reflétées. Dès lors, il n'est pas possible de simplement additionner les différentes catégories pour retrouver le montant total des soldes.

Tout en tenant compte de ces divers éléments, il est heureusement possible de procéder à une analyse approximative et suffisante des différentes catégories[2].

2 Pour une clarté de lecture, les valeurs des comptes dans le graphique sont arrondies à la centaine supérieure.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES

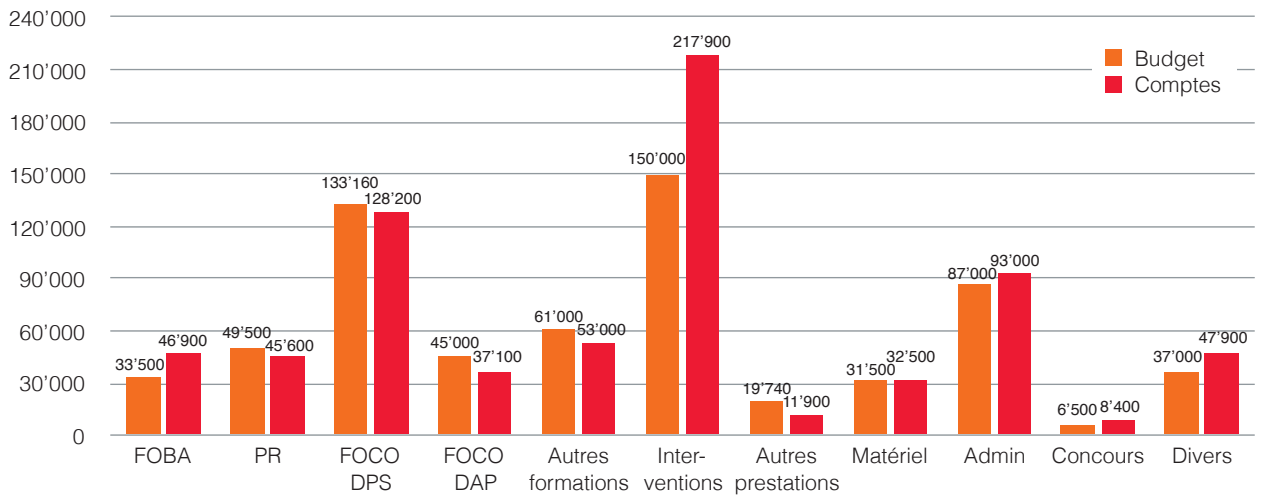

Le dépassement des soldes FOBA est le reflet du nombre important de recrues (29 au lieu de 20 budgétées) et de 2e année FOBA. Les autres positions se situent toutes en-dessous du budget initialement prévu ; c'est le reflet d'un programme de formation bien maîtrisé.

Concernant les prestations opérationnelles et les heures administratives et matériel, le dépassement le plus évident concerne les soldes pour interventions (+ CHF 67'900), élément dont le contrôle échappe à toute volonté d'une quelconque maîtrise et qui couvre plus de 90% du dépassement de la position. Il sied toutefois de relever qu'un dépassement dans cette position engendre automatiquement un revenu supplémentaire supérieur dans la position *435600 facturation de prestations à des tiers*.

Les heures administratives présentent également un dépassement de CHF 6'000, justifié par les nombreuses tâches administratives toujours grandissantes. Finalement, un dépassement de CHF 10'900 est observé dans la catégorie divers, résultant de la sous-estimation du montant des soldes pour la revue quinquennale du 13.05.2017.

À la lumière de ces éléments, l'important dépassement de la position *301300 soldes* est expliqué à plus de 90% par l'augmentation imprévisible des heures d'intervention ; il est ainsi entièrement compensé par des revenus supplémentaires dans la position *435600 facturation de prestations à des tiers*.

303000 AVS-AI-APG-AC

L'augmentation importante des charges sociales constatée depuis 2015 est un élément qui inquiète fortement l'État-major du SDIS. C'est le reflet direct de l'augmentation inéluctable du nombre d'heures effectuées par les sapeurs dont la solde était déjà soumise aux charges sociales.

Pour rappel, le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque sa solde ACI[3] dépasse CHF 5'000. Or, depuis 2015, non seulement le nombre absolu de sapeurs dont la solde ACI est soumise aux charges sociales a augmenté de 30%, mais la solde moyenne de ces sapeurs a aussi augmenté de 27% comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

3 au sens de l'administration cantonale des impôts ACI (ne correspond pas au terme solde utilisé par le SDIS).

ÉVOLUTION DES SOLDES SOUMISES AUX CHARGES SOCIALES

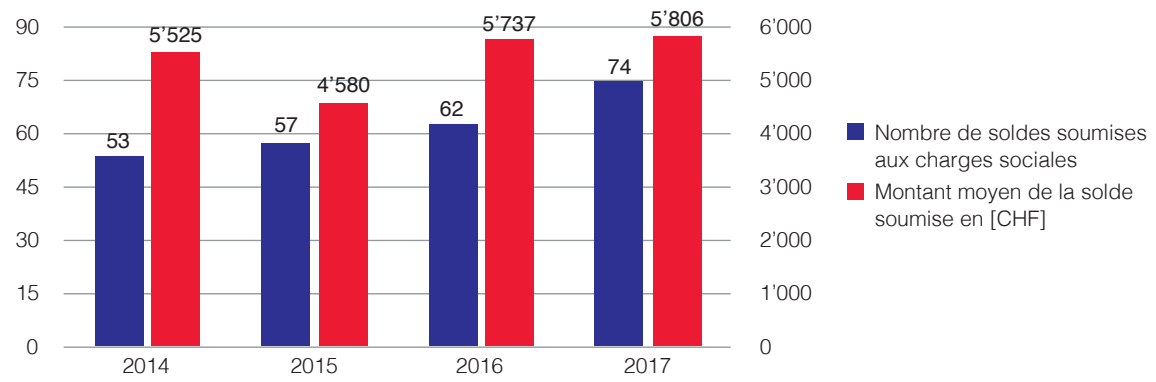

Ainsi, cette double augmentation du nombre de soldes soumises aux charges sociales et de la solde moyenne résulte en une augmentation troublante du montant des charges sociales entre 2015 et 2017 (+65%) comme indiqué dans le tableau suivant.

ÉVOLUTION DES CHARGES SOCIALES

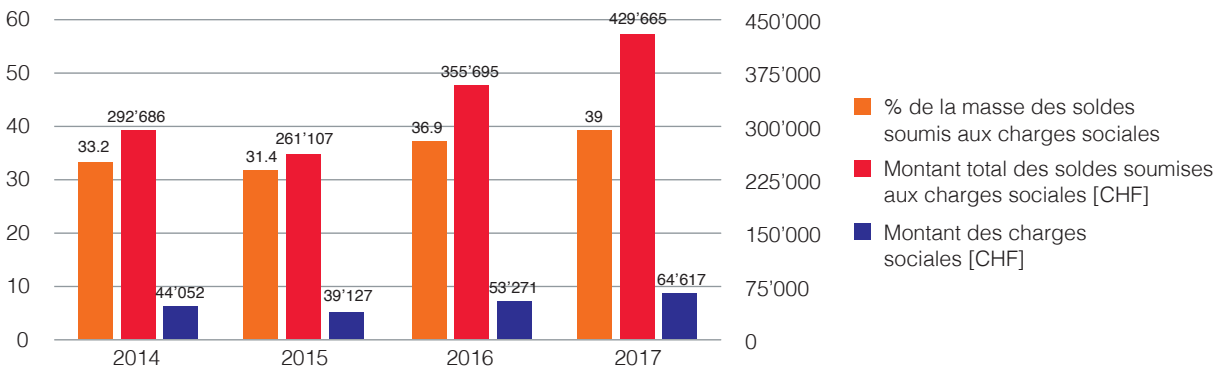

Il convient de rappeler à ce stade, comme déjà signalé dans le rapport 2016, que le montant total des charges sociales ne peut être déterminé qu'une fois les comptes bouclés, l'outil de gestion à disposition ne pouvant fournir la moindre projection. Ainsi, l'importance du dépassement est le résultat d'une mauvaise évaluation faite dans le cadre de BUDGETO '17, faute d'outil adéquat à disposition. Ce dépassement est encore accentué par le fait que la somme attribuée à la position *303000* basée sur l'expérience de 2015 a été baissée de CHF 45'000 à 43'000, alors qu'avec les informations a posteriori, elle aurait dû être sensiblement augmentée. Si la position a été rehaussée à CHF 53'000 dans le cadre du budget 2018, ce sera, à la lumière des chiffres actuellement connus, encore largement insuffisant.

Au-delà de la somme des charges sociales vient la question de l'épuisement d'une partie du personnel, toujours plus sollicité et arrivant à saturation, et à plus grande échelle, la question de la survie du système de milice.

309100 frais de formation

Cette position accuse un dépassement important de CHF 24'855 (34%) qui s'explique comme suit :

CHF 11'260	Formations ABC et OFSI, somme entièrement remboursée par l'ECA sous la position *465100* Seuls les CHF 20 de différence par jour de cours étaient budgétés pour un total de 50 jours de cours. En 2017, 24 jours de cours ABC et 27 jours de cours OFSI ont eu lieu
CHF 1'800	Nombre important de recrues, somme entièrement remboursée par l'ECA sous la position *465100* Seules 20 recrues étaient prévues au budget alors que 29 ont suivi la formation de base
CHF 775	Nombre de formations à distance (FOAD) dépassé, somme entièrement remboursée par l'ECA sous la position *465100* Seuls 90 sessions de FOAD étaient budgétées alors que 105.5 ont eu lieu
CHF 17'550	Nombre de jours de cours largement dépassé, somme remboursée par l'ECA à hauteur de CHF 6'750 sous la position *465100* Nonobstant le FB01 et les cours ABC et OFSI, un total de 242.5 jours de cours (210.5 pour le DPS et 32 pour le DAP) dont 29 par le personnel permanent a été suivi par le SDIS au lieu des 175 initialement budgétés

Le dépassement de CHF 24'855 est donc compensé par des rentrées supplémentaires à hauteur de CHF 20'585, laissant un dépassement net de la position d'environ CHF 4'000.

Il sied ici de mentionner que le SDIS a pris un retard certain dans le cursus des cours de formation cantonale dispensés par l'ECA, ceci notamment en raison d'un nombre important de nouveaux sapeurs ces dernières années. Une pesée d'intérêt entre le respect du budget et les conséquences néfastes pour la marche du service en cas d'accumulation plus importante de retard de formation a été faite. Il en ressort qu'il n'était pas acceptable de continuer à accumuler ce retard. Dès lors, décision a été prise en 2017 de maximiser les inscriptions aux cours afin de commencer à rattraper ce retard, expliquant ainsi la raison du dépassement important du nombre de jours de cours.

Le budget alloué à cette position a d'ailleurs été augmenté en 2018, augmentation qui ne suffira pas à couvrir le retard. Il conviendra donc d'augmenter encore substantiellement cette position en 2019 et de s'attendre à un dépassement en 2018.

8.5 EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ[4]

309900 frais divers du personnel

Cette position accuse un dépassement de plus de 10% (CHF 6'138), ceci principalement en raison d'une sous-estimation flagrante du coût de la revue quinquennale, qui à elle seule génère CHF 5'097 de dépassement de budget. Il importe toutefois de relever qu'une compensation partielle a été trouvée avec un crédit non-budgété de CHF 3'500 de sponsoring privé pour la revue, inscrit comme revenu sous *435900 ventes et prestations diverses*.

Il convient aussi de noter que les frais de déplacement qui auraient dû être attribués à la position *306000 indemnisation et remboursement de frais* (CHF 1'227.80) suite à la conversion des comptes Abacus, ont été laissés par erreur dans cette position. Ceci sera corrigé en 2018.

312400 Achats et consommation de combustible

Le dépassement de CHF 3'329 est uniquement lié aux frais de chauffage (gaz) de la caserne G1. À ce sujet, il convient d'indiquer qu'en 2017, pour la première fois, la facturation s'est faite directement d'Yverdon-les-Bains Énergies au SDIS, plutôt que de passer par le service URBAT qui refacturait les frais de gaz selon une clé de calcul particulière. Dès lors, aucune comparaison n'est possible avec les années précédentes ; le dépassement de plus de 20% ne peut être que constaté, malgré un prix du gaz stable.

314100 charges d'entretien des bâtiments

Un dépassement de 35% (CHF 4'155) dans cette position budgétaire s'explique par un élément qui a dû être adressé dans l'urgence : le remplacement des serrures de la boucle extérieure de la caserne G1. En effet, leur état de dégradation était tel qu'il n'était pas viable de repousser plus longtemps leur changement, au risque de ne plus pouvoir rentrer dans la caserne et mettre ainsi en péril la sécurité des habitants de la région. Il sied de préciser que cette dépense était originellement planifiée pour le budget 2018, dès lors d'autres objets ont été repoussés en 2018 afin de limiter le dépassement en 2017.

4 Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 ou de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés

315500 entretien véhicules et matériel

Cette position regroupe l'ensemble de l'entretien du matériel et des véhicules ainsi que le carburant. Le dépassement de CHF 2'168 ne représente que 3% de la position, une proportion très faible. L'analyse des dépenses ne permet pas de pointer sur un élément particulier, au vu du grand nombre d'entretiens et réparations effectués en cours d'année. Il convient toutefois de relever que les dépenses liées au carburant correspondent au budget à CHF 500 près.

318500 honoraires, frais d'expertise et cachets

Les frais d'avocat liés au contentieux avec les communes de Champagne et Grandevent expliquent à eux seuls le dépassement de 64% (CHF 3'188) de cette position, dépassement très similaire à celui de 2016 pour les mêmes raisons. À titre informatif, à fin 2017, les frais totaux liés à ce contentieux se montaient à CHF 12'691.10 alors que seuls CHF 1'500 de dépens ont été accordés par la Cour de droit administratif et public au SDIS Nord vaudois dans la cause Champagne, dépens qui n'ont pas encore été versés à ce jour.

330100 perte sur débiteurs

Il s'agit de sept cas de mises aux poursuites additionnés de trois cas pour lesquels des actes de défaut de bien ont été reçus, tous les cas relevant de factures d'interventions.

Si la somme (CHF 8'237) est faible en comparaison au volume annuel de facturation (< 2%), au vu de l'augmentation du nombre de contentieux, il conviendra de prévoir un montant de CHF 10'000 sur cette position budgétaire afin de ne pas systématiquement se retrouver en négatif.

8.6 EXPLICATIONS SUR LES POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE[5]

300100 rétributions des autorités

Une économie de CHF 4'829 (21%) a été réalisée. Ceci est principalement dû à une activité moins intense du bureau du Conseil intercommunal (deux assemblées en 2017 au lieu de quatre en 2016) lié à un nombre d'heures moins important effectué par les membres du CoDir.

301200 salaires personnel occasionnel

Les deux permis bateau qui auraient dû être passés en 2017 n'ont pas pu être réalisés, faute de temps. Ceci a donc généré une économie de 20% (CHF 997) de la position concernée.

306000 indemnisation et remboursement de frais

L'économie réalisée (CHF 9'112), si elle est certes substantielle dans l'absolu, ne représente que 3% de la position budgétaire concernée. Elle est expliquée par quatre phénomènes :

- Le jeu des double-casquettes de certaines personnes, dont les fonctions ne permettent pas le cumul des remboursements de frais alors que le budget est préparé sans tenir compte de ce phénomène.
- Les quelques absences non-remplacées dans les permanences de week-end.
- Le fait qu'aucune indemnité pour section jour (CHF 5'000 budgétés en 2017) n'a été attribuée conformément à l'art 3 de la *Directive du CoDir sur les soldes, indemnités et remboursement de frais*. En effet, lorsque l'État-major a abordé le sujet pour la première fois depuis la révision de cette directive, il a remarqué que les critères d'évaluation étaient lacunaires et ne permettaient pas une attribution équitable et objective. Le sujet sera repris courant 2018.
- Les frais de déplacement (CHF 1'227.80) qui auraient dus être imputés sur cette position et qui ont été laissés sur la position *309900 frais divers du personnel*.

311500 achats de véhicules

L'opportunité d'acquérir le véhicule Renault Twizy d'occasion, plutôt que neuf, a permis une économie substantielle sur cette position (CHF 1'847). La somme attribuée à cette position représente le coût total du véhicule entièrement équipé.

315600 entretien d'équipement et de matériel spécialisés

L'économie de CHF 2'831 (51%) réalisée est principalement due au fait que le dossier des extincteurs est toujours ouvert ; seules les révisions urgentes ont été effectuées par le nouveau fournisseur dont les prix sont largement plus raisonnables que ceux du fournisseur précédent.

316100 loyers et locations

La gratuité des salles offerte par les communes pour le rapport et la revue quinquennale ont permis de réaliser cette économie de CHF 2'501.

5 Seules les économies de plus de CHF 2'000 ou de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés.

318100 frais de ports et compte postal

Une économie de CHF 1'926 (26%) a pu être réalisée car aucun courrier personnalisé n'a été envoyé en 2017 dans le cadre du recrutement dans les communes d'Yverdon-les-Bains et d'Yvonand, de part des objectifs de recrutement réduits dans ces deux communes.

318200 frais de téléphones et radios

Cette position budgétaire enregistre une économie de 27% (CHF 3'690) principalement grâce à la baisse des coûts des abonnements natel négocié par l'Office informatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains avec le fournisseur. Il convient aussi de noter que seul un entretien très limité des radios et des téléphones a été nécessaire en 2017.

352100 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

Une économie absolue de CHF 2'349 en raison de l'absence pour congé maternité de la secrétaire du CoDir début 2017.

8.7 REVENUS

431900 encaissement frais de rappels

Le surplus (CHF 11'585) est généré à hauteur de 98% par les intérêts moratoires de la contribution financière impayée depuis 2014 par la Commune de Champagne.

435600 interventions facturées

Un excédent de CHF 201'782 (67%) a été réalisé sur cette position. Ceci est le résultat direct de l'explosion du nombre d'heures d'intervention (7'882 heures), soit une augmentation de 58% par rapport à 2016 (4'980 heures).

Un autre phénomène qui n'a pas été reflété dans le budget 2017, compte-tenu du moment de l'annonce, est celui de l'application systématique de la procédure de levée de doute sur les alarmes automatiques mise en place par l'ECA depuis début 2017. Si l'estimation sur l'impact financier est impossible à calculer précisément en raison des tarifs progressifs appliqués en cas de déclenchements successifs sur la même installation, une perte de revenu avait été grossièrement estimée à CHF 40'000 dans le cadre du budget 2018. Le tableau ci-après démontre la diminution des alarmes automatiques en 2017 et de leur facturation (diminution d'environ CHF 30'000).

ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS ALARME AUTOMATIQUE

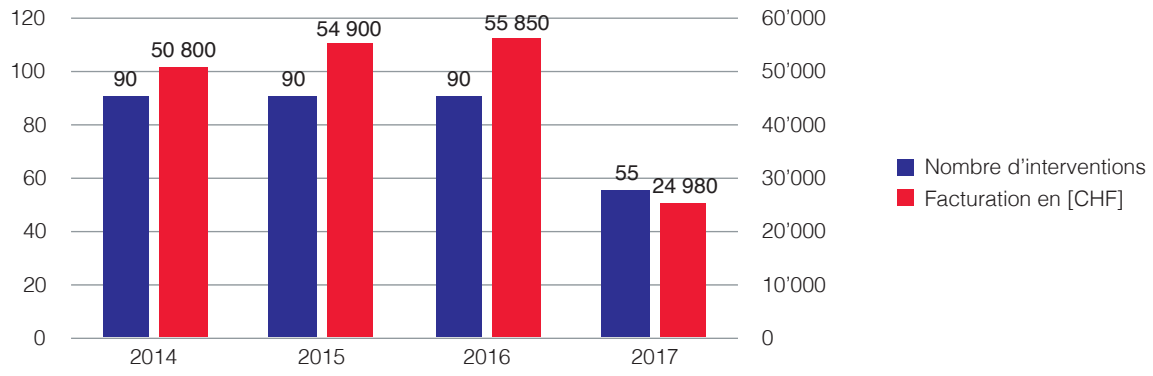

Ainsi, malgré la baisse du nombre d'alarmes automatiques, le revenu global des interventions a largement dépassé la somme budgétée.

La question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été vérifiée sur la base des chiffres 2017 et du catalogue du 23.06.2017 des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA. Le montant total du chiffre d'affaire obtenu à partir de prestations imposables se monte à moins de CHF 70'000. Ainsi, le SDIS n'est pas assujetti à la TVA. Si ce chiffre se situe actuellement largement en-dessous de la barre des CHF 100'000 engendrant un assujettissement, une analyse régulière sera conduite pour s'assurer, le cas échéant, de se mettre en conformité avec la TVA.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe ou formateurs aux cours cantonaux a, pour la troisième année, été facturée à l'ECA. Ceci a permis d'encaisser un montant de CHF 6'956.80.

435900 ventes et prestations diverses

Si cette position accuse un dépassement de recettes de 25% (CHF 2'548), c'est principalement grâce à deux imprévus, à savoir la récolte de fonds par sponsoring dans le cadre de la revue quinquennale et le financement de l'harmonisation du réseau wifi des casernes du DPS (dont les charges ont été reportées sous *311100 achats de mobiliers, de machines et de logiciels*), entièrement financée par l'ECA.

Le montant de CHF 10'000 initialement budgété pour la vente d'objets de merchandising est loin d'être atteint avec un manque à gagner de plus de CHF 7'000.

4362.01 récupération ADB

Il s'agit de deux factures dont les paiements ont pu être obtenus.

465100 participation financière ECA

Un excédent de CHF 44'271 (9%) a pu être réalisé. Malgré un nombre toujours en baisse des membres du DAP, le décompte annuel de la participation financière de l'ECA s'est monté à CHF 481'710.85, montant incluant la formation ProSDIS qui a été repoussée à 2018 par l'ECA, et dont la participation financière sera à nouveau reconduite.

Par le nombre important de cours suivis, le remboursement pour la participation aux cours cantonaux s'est monté à CHF 49'790, le double du montant originalement budgété. Cet excédent vient compenser le dépassement de la position *309100 frais de formation* précédemment décrite.

8.8 COÛT POUR LA COMMUNE NON-MEMBRE DE L'ASSOCIATION

À la suite à la décision du 06.03.2017 du Tribunal fédéral d'appliquer la décision de la Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud forçant l'adhésion de la Commune de Champagne au SDIS Nord vaudois, le CoDir a décidé de considérer, du point de vue des comptes et afin de faciliter le calcul de péréquation, la Commune de Champagne comme membre depuis le 01.01.2017.

Concernant la Commune de Grandevent, une facture séparée a été établie, selon la même clé de répartition que celle des communes membres (décrite à la section suivante), sans pour autant qu'elle ne bénéficie de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

La péréquation est donc calculée en tenant compte des 41 communes sans la contribution spéciale, ce qui génère un total de CHF 10'082.15, soit CHF 43.46 par habitant.

Ni l'acompte, ni la facture finale n'ont été envoyés du fait de la procédure judiciaire en cours.

8.9 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2015, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 01.03.2016, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau en page suivante présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 36.88 à 41.51 (46.72 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétisés (CHF 39.62 à 44.60 par habitant).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 13.10.2017. Le complément pour le bouclement des comptes a été facturé en date du 09.02.2018. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Belmont-sur-Yverdon	13'887.00	37.63
Bioley-Magnoux	7'928.75	39.45
Bonvillars	20'033.05	39.59
Chamblon	21'386.45	37.65
Champagne	39'220.05	37.42
Champvent	23'722.95	38.45
Chavannes-le-Chêne	10'716.15	38.55
Chêne-Pâquier	4'816.15	38.53
Cheseaux-Noréaz	25'786.05	38.83
Concise	36'230.35	37.98
Corcelles-près-Concise	12'985.00	38.53
Cronay	14'024.05	38.53
Cuarny	8'335.45	38.59
Démoret	5'034.80	40.93
Donneloye	29'077.40	38.01
Ependes	13'175.45	38.19
Fiez	15'828.20	37.60
Fontaines-sur-Grandson	7'407.20	38.78
Villars-Epeney	3'494.95	38.83
Vugelles-la Mothe	5'147.75	38.13

Giez	15'048.15	38.68
Grandson	123'690.40	37.45
Mathod	22'004.60	37.87
Molondin	8'736.75	39.00
Montagny-près-Yverdon	29'599.40	41.51
Mutrux	5'780.50	37.78
Novalles	3'931.40	38.54
Onnens	19'572.55	39.70
Orges	10'509.25	38.22
Pomy	27'636.55	37.86
Provence	15'327.45	39.81
Rovray	6'840.50	38.87
Suchy	20'617.75	38.04
Suscévaz	7'592.85	38.16
Treycovagnes	17'039.95	36.88
Ursins	7'942.05	38.37
Valeyres-sous-Montagny	24'406.10	36.92
Valeyres-sous-Ursins	9'197.95	37.54
Yverdon-les-Bains	1'369'149.82	46.72
Yvonand	117'320.25	37.22

8.10 BILAN AU 31.12.2017

ACTIF		**31.12.2017**	**31.12.2016**	**31.12.2015**
10	Disponibilités	1'872'085.93	1'601'749.44	446'404.66
101650	Compte postal	1'872'085.93	1'601'749.44	446'404.66
11	Débiteurs	420'629.35	443'520.47	1'242'345.09
115650	Compte collectif débiteurs	420'629.35	443'520.47	770'686.07
911.6510[6]	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	0.00	0.00	471'659.02
13	Actifs transitoires	9'381.71	34'811.50	3'028.75
139650	Actifs transitoires	9'381.71	34'811.50	3'028.75
TOTAL DES ACTIFS		**2'302'096.99**	**2'080'081.41**	**1'691'778.50**

PASSIF		**31.12.2017**	**31.12.2016**	**31.12.2015**
20	Créanciers	-1'910'726.64	-1'788'711.06	-1'591'778.50
200650	Compte collectif fournisseurs	-1'476'806.36	-1'398'047.40	-1'367'054.65
200651	Transit factures fournisseurs manuelles	-405'706.80	-367'641.90	-224'723.85
2066505	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	-28'213.48	-23'021.76	0.00
23	Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux	-91'370.35	-91'370.35	0.00
234201	Provision pour débiteur douteux	-91'370.35	-91'370.35	0.00
28	Financements spéciaux	-300'000.00	-200'000.00	-100'000.00
281650	Fonds de renouvellement véhicules SDIS	-300'000.00	-200'000.00	-100'000.00
TOTAL DES PASSIFS		**-2'302'096.99**	**-2'080'081.41**	**-1'691'778.50**

6 S'agissant d'un compte négatif en 2016, celui-ci a été reporté au passif du bilan 2017 afin de respecter le plan comptable.

10 Diponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2017. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

11 Débiteurs	**Montants**	**%**
Participation financière des communes membres	321'368.80	76.4
Factures ouvertes pour Champagne et Grandevent	66'997.40	15.9
Factures d'interventions et autres prestations	32'263.15	7.7
TOTAL	**420'629.35**	**100**

13 Actifs transitoires

La somme de CHF 11'106.01 constitue des factures fournisseurs 2018 payées sur 2017.

20 Créanciers

Concernant la position *200650 compte collectif fournisseurs*, 89.4% de la somme est due à la participation aux charges de la Ville d'Yverdon-les-Bains (position *352100*) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2018.

La position *200651 transit factures fournisseurs manuelles* est un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond au versement du complément des soldes des membres du SDIS.

23 Fonds spéciaux

La position *234201 provision pour débiteur douteux* créée en 2016, n'a pas changé. Il convient de préciser que cette position pourra être clôturée une fois les créances en suspens de Champagne et Grandevent réglées.

28 Financements spéciaux

Il s'agit-là du versement au fond de réserve (position *381400*).

Remarques

Lors de l'établissement de ce rapport, suite au bouclement des comptes, il a été remarqué que deux écritures n'étaient pas correctement comptabilisées, engendrant une différence de charge de CHF 3'112.30 dans la position *301300 soldes* et de recettes de CHF 1'388 dans la position *313300 achats de produits et fournitures de nettoyage*. Ces écritures ont été corrigées au 01.01.2018 générant ainsi un solde à charge des communes de CHF 1'724.31 qui sera reporté à 2018.

8.11 RÉSUMÉ

Les comptes 2017 sont meilleurs que prévus grâce à des revenus plus importants que budgétés, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA, malgré un dépassement important dans les soldes des miliciens, les charges sociales et les frais de formation. Quelques économies plus modestes ont été réalisées au niveau de la rétribution des autorités, des indemnités des miliciens, de l'entretien des extincteurs, des frais de téléphone et des loyers.

La participation financière de la commune de Champagne a été partiellement encaissée (CHF 100'000) tandis que celle de la Commune de Grandevent reste ouverte depuis 2014.

Les décomptes finaux ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 09.02.2018.

La participation financière 2017 des communes est réduite de CHF 147'136 (6%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 2.90 par rapport au budget.

Si les finances du SDIS sont saines, il convient d'attirer l'attention sur l'explosion des charges sociales, le reflet direct d'un personnel volontaire toujours plus sollicité et arrivant à saturation. Cette situation débouche sur un épuisement à long terme d'une partie du personnel et soulève la question cruciale de la survie du système de milice.

Notre passion à votre service!

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en mars 2018

Impressum

© 2018 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du CoDir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord Vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

info@sdisnv.ch

LACE

Belmont-sur-Yverdon

Bioley-Magnoux

Bonvillars

Chamblon

Champagne

Champvent

Chavannes-le-Chêne

Chêne-Pâquier

Cheseaux-Noréaz

Concise

Corcelles-près-Concise

Cronay

Cuarny

Démoret

Donneloye

Épendes

Fiez

Fontaines-sur-Grandson

Giez

Grandson

Mathod

Molondin

Montagny-près-Yverdon

Mutrux

Novalles

Onnens

Orges

Pomy

Provence

Rovray

Suchy

Suscévaz

Treycovagnes

Ursins

Valeyres-sous-Montagny

Valeyres-sous-Ursins

Villars-Épeney

Vugelles-la-Mothe

Yverdon-les-Bains

Yvonand

SDIS
NORD VAUDOIS
INCENDIE ET SECOURS